

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Termes de Référence :
Recrutement de consultants pour l'élaboration des
rapports-pays de la revue biennale (RB) de
l'ECOWAP.

Table des matières

Table des matières	1
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
1.1. Contexte	2
1.2. Programmes connexes et autres activités des donateurs	3
2. OBJECTIF, BUT ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	3
2.1. Objectif général	3
2.2. But	3
2.3. Résultats à atteindre par le contractant.....	3
3. HYPOTHÈSES ET RISQUES	4
3.1. Hypothèses sous-jacentes au projet.....	4
3.2. Risques.....	4
4. PORTÉE DES TRAVAUX	4
4.1. Général.....	4
4.2. Activités spécifiques des consultants	4
4.3. Gestion de projet.....	5
5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER	5
5.1. Lieu.....	5
5.2. Période d'exécution des tâches.....	5
6. CONDITIONS REQUISES	5
6.1. Personnel	5

6.2. Installations à fournir par le contractant	6
6.3. Équipement.....	6
7. RAPPORT.....	6
7.1. Exigences en matière de rapports	6
7.2. Soumission et validation des rapports.....	6
Exigences particulières.....	6

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Contexte

En 2003, les chefs d'État et de Gouvernement africains ont lancé le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) afin de mettre un terme à la dégradation des conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent. En 2005, la région de la CEDEAO a lancé l'ECOWAP/PDDAA qui est la politique agricole régionale de la CEDEAO conçue conformément au PDDAA. En 2010, l'ECOWAP / PDDAA avait permis d'accompagner le développement d'une nouvelle génération de Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) en Afrique de l'Ouest, entre autres réussites.

En 2014, les chefs d'État et de Gouvernement africains se sont réunis à Malabo et ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PDDAA. Afin d'accélérer sa mise en œuvre, 7 nouveaux engagements ont été pris, intégrant certains objectifs antérieurs tels que l'allocation de 10% du budget national à l'agriculture et la croissance de 6% du secteur agricole selon la déclaration de Maputo. L'une des innovations de la déclaration de 2014 a été le suivi et la revue biennale des progrès accomplis concernant les 7 engagements pris. Le premier cycle de la revue biennale (RB) a été mené en 2017 tandis que le deuxième cycle, en 2019. Le troisième cycle a été mené en 2021 et le rapport continental a été approuvé par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement africains lors de la 35e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine en février 2022 - Assembly/AU/Draft/Dec.7 (XXXV) et lancé au niveau continental en mars 2022.

Ce troisième rapport de la RB du PDDAA arrive également à point nommé pour rendre compte des progrès accomplis par les États membres de l'Union Africaine à mi-chemin de la mise en œuvre des engagements et objectifs de Malabo à atteindre d'ici 2025 et pour entamer la préparation du deuxième plan d'action du PDDAA de l'UA pour la période 2022-2025. Ainsi, ce rapport fournit des informations précieuses pour orienter, préparer et mettre en œuvre le deuxième plan d'action du PDDAA de l'UA en conséquence.

Le rapport met en évidence les performances des pays par rapport aux 46 indicateurs sélectionnés en 2019 pour suivre les progrès vers une agriculture entièrement transformée. Il a bénéficié de l'élan créé lors des deux revues précédentes. Il est réconfortant de constater que des efforts considérables ont été déployés pour garantir que des données de qualité soient utilisées pour évaluer les performances des pays en utilisant le système de revue biennale électronique (e-BR), en s'appuyant sur les leçons apprises jusqu'à présent.

Alors qu'un seul pays est en passe d'atteindre les buts et objectifs de Malabo d'ici 2025, vingt-cinq pays ont amélioré leur performance globale entre 2019 et 2021. Ce résultat est encourageant car il montre que, même si elle n'est pas sur la bonne voie, la majorité des États membres progressent constamment vers les buts et objectifs fixés pour 2025.

Le score moyen pour l'Afrique de l'Ouest est de 4,75 sur 10, sur la base des 15 rapports nationaux, avec une baisse de 4% du score régional par rapport à la performance de 2019. Aucun pays d'Afrique de l'Ouest n'était sur la bonne voie dans le troisième rapport de la RB, contre 5 et 2 dans le 1er et 2ème RB. Cependant, 6 pays d'Afrique de l'Ouest progressent bien, puisqu'ils ont atteint/dépassé la barre des 50%. Pour changer la trajectoire des résultats, il est nécessaire de modifier clairement les efforts et l'approche.

De nombreuses actions importantes ont été initiées par la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) ou avec sa collaboration, telles que l'atelier sur les meilleures pratiques et les leçons apprises ainsi que l'expérience après la troisième RB avec la feuille de route élaborée pour être mise en œuvre par la CEDEAO et les pays, le lancement du rapport régional par la CEDEAO, l'initiative de la réunion régionale de consultation et de formation de la troisième RB avec les points focaux organisée par les acteurs non étatiques de la CEDEAO (ECONSA), afin d'insuffler une nouvelle dynamique à ce processus et de mieux engager les différents acteurs de chaque pays pour atteindre les objectifs de Malabo fixés pour 2025.

Le rapport continental est disponible et insiste sur l'urgence de construire un secteur agricole résilient, pilier des économies africaines, pour accélérer le programme de développement du continent. En tant que tel, des interventions concrètes et audacieuses sont nécessaires aux différents niveaux pour matérialiser les buts et objectifs de transformation inscrits dans les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et impliquer pleinement le gouvernement de chaque pays. La DADR de la CEDEAO doit disposer du rapport pays de la revue biennale qui peut permettre d'avoir une description complète de la situation dans notre région.

Pour atteindre les objectifs de cette activité, trois consultants seront recrutés pour soutenir l'équipe de suivi-évaluation de la DADR dans l'élaboration de ces rapports.

1.2. Programmes connexes et autres activités des donateurs

Non applicable.

2. OBJECTIF, BUT ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1. Objectif général

L'objectif général de cette consultance est d'élaborer un rapport biennal détaillé et clair, similaire au format du rapport continental qui reflète la performance des pays de la CEDEAO et qui favorise l'implication des ministères de l'agriculture de la région. Cela permettra de fournir des évaluations indépendantes des progrès des pays d'Afrique de l'Ouest dans la réalisation de la déclaration de Malabo, en vue de motiver les pays à améliorer leurs performances.

2.2. But

Le but de ce contrat est le suivant :

- Soutenir l'équipe de suivi-évaluation de la DADR pour examiner les performances de chaque pays.
- Produire un rapport clair et détaillé de la revue biennale en utilisant les résultats de la revue biennale et toute autre donnée complémentaire.

2.3. Résultats à atteindre par le contractant

Les produits livrables suivants de la mission ont été identifiés et seront liés au déblocage des fonds:

- a. Un projet de rapport est rédigé, qui identifie les domaines de bonne performance et les domaines nécessitant une attention particulière, ainsi que les actions recommandées.
- b. L'évaluation des performances de chaque pays de 2014 à ce jour est effectuée.

3. HYPOTHÈSES ET RISQUES

3.1. Hypothèses sous-jacentes au projet

Le rapport pays de la revue biennale vise à donner une description détaillée de la situation dans notre région, avec des évaluations indépendantes des progrès réalisés par les pays d'Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo, afin d'inciter les pays à améliorer leurs performances. Cela peut aider à mieux impliquer les différentes parties prenantes de chaque pays pour atteindre les objectifs de Malabo fixés pour 2025.

3.2. Risques

Non applicable

4. PORTÉE DES TRAVAUX

4.1. Général

Description de la mission

La fonction principale des trois (3) consultants est d'aider l'équipe de suivi-évaluation de la DADR à élaborer des rapports clairs et détaillés de la revue biennale sur les pays, montrant les progrès réalisés par les pays d'Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo, en vue d'inciter les pays à améliorer leurs performances.

Couverture géographique

Région de la CEDEAO

Groupes cibles

Etats Membres de la CEDEAO

4.2. Activités spécifiques des consultants

En résumé, les trois consultants devront, entre autres, s'acquitter des tâches suivantes :

- a. Evaluer les performances de chaque pays de 2014 à ce jour en utilisant les résultats de la revue biennale et toute autre donnée complémentaire. Cela doit inclure un examen de tous les rapports de la revue biennale et, dans la mesure du possible, des réunions de restitution et des feuilles de route post-RB par pays.
- b. Assurer la liaison avec un membre clé de l'équipe de la RB pour obtenir des informations pertinentes, le cas échéant
- c. Produire un projet de rapport qui identifie les domaines de bonne performance et les domaines qui nécessitent une attention particulière, ainsi que les actions recommandées. Le rapport devrait suivre le plan ci-joint.
- d. Réviser le projet de rapport en fonction des commentaires reçus lors d'une réunion de validation régionale.
- e. Aider à organiser une réunion de haut niveau dans les différents pays.

4.3. Gestion de projet

Entité responsable

Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission de la CEDEAO

Installations à fournir par l'autorité contractante et/ou d'autres parties

La Commission de la CEDEAO mettra à la disposition des consultants, toute la documentation nécessaire à la réalisation de la consultance. Les documents de référence pour la consultance sont :

- Troisième édition du Rapport de la Revue Biennale
- Rapports régionaux de 2017, 2019 et rapport biennal de 2021
- Boîte à outils PDDAA/RB
- Toutes les données disponibles pour les trois cycles de RB
- Document PNIA-SAN
- Rapport sur le partage des connaissances après la troisième RB
- Termes de Référence de la consultance

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1. Lieu

Abuja, Nigéria

5.2. Période d'exécution des tâches

Cette consultance durera trois mois, afin de s'assurer d'avoir de bons résultats.

6. CONDITIONS REQUISES

6.1. Personnel

Notez que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du pays partenaire, ou des organisations internationales/régionales basées dans le pays, ne seront autorisés à travailler en tant qu'experts que si cela est bien justifié. Ces personnes-ressources doivent faire partie de l'équipe d'experts régionaux de la RB de la CEDEAO. La justification doit être soumise avec l'offre et doit inclure des informations sur la valeur ajoutée que l'expert apportera ainsi que la preuve que l'expert est en détachement ou en congé pour raisons personnelles.

Experts clés

Les experts clés ne sont pas nécessaires.

Tous les experts qui jouent un rôle crucial dans l'exécution du contrat sont appelés experts clés. Les profils des experts clés pour ce contrat sont les suivants :

Consultants :

- Qualifications et compétences

Les consultants individuels intéressés doivent être titulaires au moins d'un Master, soit en agroéconomie, en développement rural, en gestion de programme, en statistiques ou dans une autre discipline connexe.

- Expérience professionnelle générale

Les consultants individuels intéressés doivent avoir :

- ✓ Une bonne expérience de travail avec l'équipe d'experts régionaux de la RB de la CEDEAO
- ✓ Supervisé au moins un pays au cours du cycle précédent de la RB
- ✓ D'excellentes capacités rédactionnelles en français ou en anglais et une bonne connaissance de l'autre langue ;

6.2. Installations à fournir par le contractant

Aucune installation spécifique ne sera fournie par le contractant.

6.3. Équipement

Aucun équipement ne doit être acheté au nom de l'autorité contractante / du partenaire dans le cadre de ce contrat de service ou transféré à l'autorité contractante / au partenaire à la fin de ce contrat. Tout équipement lié à ce contrat qui doit être acquis par le partenaire doit être acheté au moyen d'une procédure d'appel d'offres distincte.

7. RAPPORT

7.1. Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports suivants en anglais, français ou portugais selon la langue parlée dans le pays concerné, une version originale et une (01) copie :

- **Rapport final** avec les mêmes spécifications que le projet de rapport final, intégrant tous les commentaires reçus des parties sur le projet de rapport. Le délai d'envoi du rapport final est de cinq (05) jours après réception des commentaires sur le projet de rapport final.

7.2. Soumission et validation des rapports

Le rapport susmentionné doit être soumis au gestionnaire de projet désigné dans le contrat. Le chef de projet est responsable de la validation des rapports.

Exigences particulières

Non applicable